

r Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal
e officiel et partout où besoin sera.
3

Fait à Brazzaville, le 21 novembre 2008

Par le Président de la République,

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des finances
et du budget,

Pacifique ISSOÏBEKA

Le ministre des affaires étrangères
et de la francophonie,

Basile IKOUEBE

La ministre de la santé, des affaires sociales
et de la famille,

Emilienne RAOUL

Décret n° 2008 - 482 du 21 novembre 2008 portant
ratification d'un accord de financement entre la République du
Congo et l'Association Internationale de Développement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 34 - 2008 du 21 novembre 2008 autorisant la rat-
ification d'un accord de financement entre la République du
Congo et l'Association Internationale de Développement ;

Vu le décret n° 2007-615 du 30 décembre 2007 portant nomi-
nation des membres du Gouvernement.

Décète :

Article premier : Est ratifié l'accord de financement relatif au
projet de développement des services de santé, signé le 18 juil-
let 2008 à Brazzaville, entre la République du Congo et
l'Association Internationale de Développement dont le texte est
annexé au présent décret.